



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E78975

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2024

ÉDITÉ LE 14/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2000 B 290

Siret : 431 290 402 00038

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 54 1216

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5774339504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5774339504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : SBI BATIMENT

1207 RUE GUSTAVE EIFFEL
ZAC INDUSTRIELLE DE FEVILLE SUD
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

Téléphone : 03 83 56 71 04

Fax : 03 83 57 58 74

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@sbi-batiment.fr

Responsabilité légale :

MUNIER STÉPHANE CO-GÉRANT / ADOBATI ALEXIS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	13/02/2020
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	30/06/2022
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	13/02/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	30/06/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	30/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
46, RUE JACQUINOT
54000 NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.